
Prrière de consulter : *Règlement sur la Santé et la sécurité – articles 21, 89, 90, 94, 97, 100, 101, 123, 125, 126, 129, 139, 141, 144, 168, 169, 173. Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines – articles 1.161(1), 1.91, 8.04, 8.10, 9.43, 10.133(5), 10.121(2), 10.129, 10.16, 10.27, 10.52, 10.53(1), 10.58(2), 11.07, 11.21(1)*

- Y a-t-il des conditions inhabituelles, comme des vents violents, qui augmenteront le risque de collision ou d'impact?
- Est-ce que tous savent quoi faire face à un nouveau danger de ce type?
- Faut-il une formation supplémentaire ou une évaluation des risques en raison de changements à l'environnement de travail ou aux tâches à accomplir?

- Pouvez-vous **éliminer** l'exposition aux risques d'impact? Par exemple, pouvez-vous limiter l'utilisation d'outils à main au niveau du sol, et non en hauteur, ou empêcher les travailleurs et les véhicules d'utiliser la même entrée sur un chantier?
- Pouvez-vous **remplacer** un outil ou de l'équipement par un autre plus sûr? Par exemple, pouvez-vous opter pour un outil avec moins d'angles vifs exposés ou doté d'un meilleur système de protection?
- Pouvez-vous **concevoir** des éléments ou des moyens techniques, comme des rebords protecteurs (butoirs), des attaches, des alarmes de proximité, des passerelles couvertes ou des filets, pour protéger contre le risque d'impact d'un objet?
- Avez-vous besoin de mesures de contrôle **administratives**, comme des panneaux de signalisation, des activités de formation, des inspections avant utilisation et des pratiques de travail sécuritaires, pour réduire l'exposition à un risque de collision?
- Les travailleurs ont-ils besoin d'un **équipement de protection individuelle**, comme des casques de sécurité, des lunettes, des gants, des bottes à embout d'acier ou des gilets haute visibilité?